

116

DECLARATION DE LA RDC AU
FORUM MONDIAL SUR
REFUGIES

GENEVE 18 decembre 2019

1

Monsieur le Haut Commissaire,
Distingues invites
Mesdames et Monsieur

C' est pour nous un grand honneur de prendre la parole, au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à l' occasion de la tenue de ce Forum , tribune unique, pour la RDC, pays d'origine de 890.000 compatriotes refugies dans les pays limitrophes , pays d'asile de plus de 547.294 refugies et qui abrite 4.6 millions de deplaces internes .

Le contexte national en RDC est caracterise par un environnement propice à la protection des demandeurs d' asile et des réfugiés, notamment :

-la ratification des conventions de 1951 et son protocole additionnel de 1967 ainsi que celle de l'OUA de 1969 dont nous avons celebre les 50 ans le 10 septembre dernier.

-le respect sans faute du principe du non refoulement

-le droit d'asile inscrit dans la constitution du 18 février 2006

-la loi portant statut des réfugiés qui leur accorde les mêmes droits que les nationaux en ce qui concernent notamment l' accès à l' emploi, à l' éducation et aux soins de santé et la libre circulation sur le territoire une fois reconnu.

-l'hospitalité de la population qui explique que 72% des 547.294 réfugiés se trouvant sur notre territoire, vivent avec les communautés hôtes, rendant ainsi les camps et sites de réfugiés des cas d' exception.

Voici les promesses de la RDC :

I. En tant que pays d'asile

1. La RDC offre aux 200.000 réfugiés rwandais qui ont opté de demeurer en Rdc après la clause de cessation de leur statut, un permis de séjour d'une validité de 10 ans.

2. Pour contribuer à la mobilité des réfugiés et l'

admission dans des pays tiers, la Rdc compte imprimer 1000 titres de voyage biometriques pour les 2 annees a venir.

3. Confrontes durement aux problemes des deplaces internes ,la Rdc compte deposer les instruments de ratification de la Convention de Kampala, signes depuis juillet 2014, en 2020

4. La RDC s engage a adherer aux 2 conventions sur l'apatridie en ameliorant l'acces aux documents d'etat civil pour les groupes a risque d'apatridie parmi les refugies notamment les 62% des enfants des refugies rwandais nes en RDC , en majorite sans acte de naissance et 14.079 anciens refugies angolais ayant opte pour le rapatriement volontaire en 2014 , et qui continuent a demeurer en Rdc , sans statut defini .

5. La Rdc a mis en place un systeme simplifie de determination du statut des refugies qui a permis cette annee la reconnaissance , selon les 2 conventions de 1951 et de l'OUA, de 41.243 personnes , toutes nationalites confondues .

6. En tant que pays d'origine

La Rdc s engage pour le retour des compatriotes en refuge. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la viabilisation des zones de retour des refugies ainsi que la reactivation des commissions tripartites avec le Congo, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie , la Zambie, l' ouganda pour un retour digne et securise.

Il faut savoir , que la Banque Mondiale va appuyer le gouvernement dans la rehabilitation des infrastructures de base dans certains localites de retour des refugies .

En general, ces engagements resteront des vœux pieux sans un appui financier consequent pour leurs mise en œuvre . Nous en appelons a l esprit de solidarite de tous les contributeurs , bailleurs de fond et du Hcr , notre partenaire traditionnel